

## NOTE D'INFORMATION AUX ELEVES ET A LEURS PARENTS POUR L'ENTREE DANS LA SECTION SPORTIVE ESCALADE

Le collège de l'Eganaude a ouvert sa section sportive à la rentrée 2020, fruit d'un partenariat avec le Club Omnisports de Valbonne (COV). La section sportive scolaire est une structure qui permet aux élèves de mener de front une scolarité « classique » et une pratique sportive d'entraînement et de compétition.

### Les objectifs :

- Personnaliser le parcours des élèves au collège pour une meilleure réussite au collège.
- Progresser dans l'activité escalade et accéder à des performances sportives de niveau départemental, régional voire national.
- Motiver les élèves en les valorisant dans une activité sportive.
- Acquérir et développer des compétences en termes d'autonomie, de respect et de maîtrise de soi.

### Les entraînements

Ils ont lieu à la salle de pans du COV (2h/semaine) et sur les murs d'escalade du collège de l'Eganaude et la tour des Bouillides (2h/semaine), le mardi et vendredi de 15h à 17h. Ils sont assurés par un professeur d'E.P.S et un entraîneur diplômé mis à disposition par le COV.

### Les déplacements

Ils se font à pieds en autonomie.

### L'équipement

Il est mis à la disposition des élèves, hormis les chaussons d'escalade qui devront être personnels.

### Quelles sont les obligations des grimpeurs ?

- Les élèves s'engagent pour l'ensemble de leur scolarité au collège.
- Les élèves ont obligation de participer aux compétitions scolaires (le mercredi après-midi)
- La licence UNSS est obligatoire et est à prendre dès le début de l'année scolaire
- La licence escalade FFME est obligatoire, à souscrire auprès du COV ou du club d'appartenance.
- L'inscription à la section entraîne une obligation d'assiduité aux entraînements.
- Les élèves doivent passer une visite médicale réglementaire.
- Les élèves doivent fournir dès les premiers jours de la rentrée une attestation d'assurance individuelle accident et le certificat médical.
- La famille devra adhérer au COV (13€) et régler une participation financière de 315€ pour l'année.

### A quels élèves s'adresse la section escalade ?

Compte tenu du nombre limité de places, les élèves seront sélectionnés sur leur motivation et leurs aptitudes sportives.

Les élèves intéressés sont invités à demander un dossier d'inscription.

La décision de la commission d'admission leur sera communiquée au plus tard dans le courant du **mois de juin**.

Cette fiche d'information est à conserver par la famille.